

POSTULAT

Mesdames, Messieurs, membres du conseil municipal,

Les habitants de St-Maurice et de sa région ont la chance de pouvoir bénéficier d'une piscine municipale de très bonne qualité, qui certes génère des coûts importants que doivent absorber les finances communales, mais qui constitue une véritable chance pour les amateurs de natation et en matière de santé.

Toutefois, notre piscine municipale n'est ni ouverte pendant les heures de midi, ni pendant les vacances scolaires, ni les dimanches après-midi. Ces horaires restreints ne permettent pas de mettre en valeur tout le potentiel de cette installation.

L'ouverture tardive (dès 13h seulement) ne donne pas la possibilité (notamment) aux élèves de la HEP, aux enseignants des nombreuses écoles situées à proximité ainsi qu'aux personnes qui travaillent dans notre commune ou aux alentours de profiter de leur pause de midi pour « faire quelques brasses ». La fermeture lors des vacances scolaires et les dimanches après-midi ne permet pas aux élèves qui auraient justement l'occasion d'y aller, de se perfectionner en natation et de se dépenser.


C'est pourquoi nous demandons à la municipalité d'étendre l'ouverture de notre piscine municipale aux vacances scolaires (hors grands nettoyages), aux dimanches après-midi ainsi qu'aux heures de midi (ouverture dès la fin des écoles).

Dans ce but, nous déposons auprès du bureau un postulat conformément à l'art.29 du règlement du conseil général.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre requête.

St-Maurice, le 16 juin 2015


Dominique Robyr, CG


Evelyne Saillen, CG